

# LE DEVOIR DE VIGILANCE :

**Contraintes et  
opportunités pour les  
ETI, PME et PMI**

## PARTIE 2

**Construire une  
démarche de vigilance**

# **AU** **SOMMAIRE**

**01.** Par quoi commencer ? Déterminer ses priorités d'actions

**02.** Comment traiter les enjeux prioritaires retenus ? Élaborer des cycles de vigilance

**03.** Comment optimiser son impact ? Mobiliser des alliés de vigilance



# INTRODUCTION : CONSTRUIRE UNE DÉMARCHE DE VIGILANCE

Une stratégie de vigilance raisonnable est une démarche dont les objectifs sont atteignables et les résultats tangibles.

## Ce que vous faites déjà :

- Votre entreprise est déjà sans doute dotée de dispositifs dédiés à **la santé-sécurité au travail** (certification ISO 45001...), au **respect de l'environnement** (certification ISO 14001), à **la lutte contre la corruption** (charte éthique) ou encore **au respect des données personnelles** (politique RGPD).
- Les équipes en charge de ces sujets ont déjà une **culture** de vigilance, des **méthodes** et **outils** pour assurer la sécurité physique des salariés, l'obtention ou le renouvellement d'une certification ISO, etc.
- Reposez-vous sur ces **savoir-faire internes** proches des enjeux au quotidien pour déterminer les priorités d'action de vigilance !

## Ce que l'exercice du devoir de vigilance change :

- Il vise les risques internes mais surtout ceux impactant **les Acteurs et l'environnement**. Il implique une **bonne connaissance de vos parties prenantes externes**.
- Il s'étend aux activités **des sous-traitants et des fournisseurs** et implique de faire preuve de vigilance dans **les processus d'achats** de biens et services.
- Les résultats des actions font l'objet d'une **communication publique** et, à ce titre, le devoir de vigilance est aussi et avant tout un **exercice de démonstration** auprès de publics variés.

La construction de votre stratégie de vigilance doit donc impliquer votre équipe achats pour couvrir le périmètre sensible des relations fournisseurs, ainsi que la communication afin de bien appréhender les sujets sensibles et valoriser la démarche.

### Mobilisation requise au plus haut niveau de l'entreprise !

La culture de vigilance passe par l'engagement du plus haut niveau de l'entreprise. C'est au niveau de la direction qu'incombent les arbitrages et choix d'actions prioritaires qui engagent la responsabilité de la société.

### Le mécénat, un levier de vigilance à part entière !

Vous avez peut-être des actions de mécénat déjà en place et qui financent des organisations et projets en rapport avec certains de vos enjeux de vigilance. Il est important d'en faire l'inventaire et d'évaluer dans quelle mesure les actions soutenues contribuent à mieux les prévenir ou les atténuer

# PARTIE 1

## Par quoi commencer ? Déterminer ses priorités d'action

01.



Mobiliser une équipe dédiée



Se fixer un chemin de vigilance sur 3 ans pour réussir



Déterminer ses priorités d'actions et  
pourquoi faire ?

# PAR QUOI COMMENCER ? DÉTERMINER SES PRIORITÉS D'ACTION

Les entreprises ne sont pas tenues de répondre à l'ensemble des enjeux tout de suite ! Particulièrement ceux sur lesquels elles n'ont pas de contrôle direct. Rappelons que le devoir de vigilance « **raisonnable** » est une **obligation de moyens** et non de résultat.

En revanche les actions mises en place doivent être **effectives**. D'où l'importance, dans une démarche de progrès, de **concentrer vos ressources sur un nombre limité d'actions** qui démontrent votre capacité à :

- Mettre en place avec méthode des projets pilotes pertinents
- En tirer les enseignements utiles pour leur déploiement
- Inscrire durablement une culture de la vigilance

## Quatre questions pour savoir si vos clients seront attentifs à vos performances sociales et environnementales

	OUI*	NON**	NSP
Je m'approvisionne à plus de 50% chez des fournisseurs français et européens			
Je connais bien les risques de vigilance liés à l'activité de mes fournisseurs			
Je connais bien mes risques de vigilance internes			
Ma filière d'activité ne fait pas l'objet d'une attention particulière des parties prenantes sur ses impacts			

\*attention faible ou modérée, \*\* attention forte

## Bien connaître sa chaîne de valeur cela veut dire quoi ?

- Quels types de risques graves liés à son activité sont susceptibles d'impacter les tiers
- Qui sont les tiers impactés
- A quel niveau de la chaîne de valeur se situent les risques

Cet inventaire des risques se doit d'être le plus exhaustif possible. Il implique un effort notable consistant à vous questionner sur les **risques potentiels et existants**, d'où l'importance de :

- Mobiliser notamment les équipes en charge des achats, RH et QHSE qui sont au plus près des informations pertinentes
- Se fixer une trajectoire de vigilance raisonnable lisible et atteignable

# PAR QUOI COMMENCER ? DÉTERMINER SES PRIORITÉS D'ACTION

## 1. Mobiliser une équipe dédiée

Compte tenu de l'ampleur des sujets et du périmètre de vigilance, il est primordial que les équipes partagent une culture de la vigilance

### Pourquoi ?

- Mobiliser les différents métiers, expertises et points de vue
- Couvrir l'ensemble du périmètre thématique (santé-sécurité, environnement, droits humains)

### Comment ?

- Désigner un pilote de la démarche et une personne référente sur chacune des 3 grandes thématiques
- Fixer un rythme de réunion et des principes de fonctionnement
- Etablir un processus de validation qui implique le plus haut niveau de l'entreprise

## 2. Se fixer un chemin de vigilance sur 3 ans pour réussir

### Pourquoi ?

- Inscrire progressivement la démarche de vigilance dans les décisions stratégiques
- Se donner le temps d'échouer et d'améliorer les projets pilotes
- Se mettre en mesure de dupliquer efficacement les démarches pilotes

### Exemple de typologie de trajectoire de vigilance :

Année 1	Année 2	Année 3
<b><u>T1</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Sessions pédagogiques, désignation des référents DDV</li></ul>	<b><u>S1</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Restitution en interne des résultats des projets pilotes</li><li>• Ajustement et perfectionnement</li></ul>	<b><u>S1</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Tirer les enseignements des projets pilotes (gouvernance, modalités et outils de suivi, etc.)</li><li>• Créer un collège des parties prenantes</li></ul>
<b><u>T2</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identification des priorités de vigilance</li></ul>		
<b><u>T3</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identification et paramétrages des projets pilotes</li></ul>	<b><u>S2</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation des projets pilotes à une sélection de parties prenantes stratégiques</li><li>• Publication du premier plan de vigilance expliquant la démarche et les premiers enseignements</li></ul>	<b><u>S2</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Duplication des projets pilotes les plus réussis sur une nouvelle série d'enjeux</li></ul>
<b><u>T4</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation, validation et lancement des projets pilotes</li></ul>		

# PAR QUOI COMMENCER ? DÉTERMINER SES PRIORITÉS D'ACTION

## 3. Déterminer ses priorités d'action et pourquoi faire ?

Afin de bien sélectionner les risques sur lesquels déployer en priorité vos efforts de vigilance et inscrire votre démarche dans **une trajectoire de progrès réaliste**.

### Comment ?

Pour faire les bons choix, rassemblez les informations vous permettant de répondre à **3 questions clés**, qui au fur et à mesure vous permettent de cibler les priorités d'actions raisonnables et effectives

*Exemple de recensement de risques par thématiques de vigilance :*

Thème	Quels sont les risques graves liés à mon activité ?	Ai-je de l'influence pour les prévenir ?	Sur quels risques suis-je le plus attendu par mes parties prenantes ?
SANTE-SÉCURITÉ	⚠️⚠️⚠️⚠️⚠️	⚠️⚠️⚠️⚠️	⚠️⚠️
ENVIRONNEMENT	⚠️⚠️⚠️⚠️⚠️	⚠️⚠️⚠️⚠️	⚠️⚠️
DROITS HUMAINS	⚠️⚠️⚠️⚠️⚠️	⚠️⚠️⚠️	⚠️

Univers initial de risques vigilance

Univers de risques sur lesquels j'ai une influence potentielle

Univers de risques vigilance prioritaires



### Avis d'expert : Formaliser une politique de vigilance

**Le devoir de vigilance est proportionné à l'influence de votre entreprise :** Les grandes entreprises ont des ressources incomparables avec celles d'une ETI, d'une PME ou d'une TPE. Mais quelle que soit leur taille elles se doivent de prioriser leurs actions. Faute de quoi, elles prennent le risque de **dispenser les ressources**, sans mieux prévenir, atténuer ou réparer, ce qui n'est **ni raisonnable, ni effectif**.

**La crédibilité des stratégies de vigilance** dépend donc aussi de la capacité de l'entreprise à expliquer les raisons qui l'ont amenée à ne pas retenir dans ses priorités d'actions un risque qu'elle a pourtant identifié. Cette justification reposera notamment sur le fait que vous ne disposez pas d'influence et nécessite de réunir des arguments crédibles (votre fournisseur est 10 fois plus gros que vous, votre volume d'achat est très réduit, il n'existe aucune initiative sectorielle que vous pourriez rejoindre, etc.)

# PAR QUOI COMMENCER ? DÉTERMINER SES PRIORITÉS D'ACTION



## Pour mes donneurs d'ordres tout semble être prioritaire !

Près de 80% des PME françaises sont sollicitées par leurs donneurs d'ordres sur les sujets de RSE et doivent signer des clauses contractuelles et chartes dédiées et se soumettre à une évaluation de performances RSE (Étude PwC-Orse-Bpifrance).

Vous avez tout signé pour obtenir le contrat, pas de panique ! En aucun cas cela ne vous impose l'impossible, la vigilance raisonnable est une obligation proportionnée aux moyens de chacun.

## Quels sont les risques liés à votre activité les plus impactant pour les tiers ?

**Objectif :** Identifier votre « univers » de risques par thématique, en précisant quelles sont les parties prenantes impactées et en distinguant les risques internes et ceux situés dans votre chaîne de valeur

**A faire :** Ce travail d'inventaire est l'occasion d'imaginer les scénarios du pire. Mettez-vous à la place d'un riverain de vos sites de production, d'un salarié de fournisseur, d'un consommateur final ou d'une association locale de protection de l'environnement.

**A ne pas faire :** Se limiter à des libellés de risques très génériques tels que « conditions de travail » n'est pas adapté. Vous serez d'autant plus convaincant et efficace en décrivant précisément les risques auxquels vous allez consacrer votre démarche de vigilance.

### Exemple de recensement de risques par thématiques de vigilance :

Thème	Risque potentiel ou existant		Parties-prenantes exposées
	Périmètre Interne	Chaîne de valeur	
<b>SANTE-SECURITE</b>	Exposition à des substances toxiques	Absence d'escalier de secours ou d'extincteur	Salariés de l'entreprise et des fournisseurs
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Rejet de déchets entraînant la pollution d'un cours d'eau	Produit dont la fabrication est associée à des déforestations massives	La faune, la flore, populations dont les sources de subsistance sont impactées, ONG environnementales
<b>DROITS HUMAINS</b>	Discrimination à l'embauche	Refus de représentation collective des salariés	Salariés de l'entreprise et des fournisseurs



# PAR QUOI COMMENCER ? DÉTERMINER SES PRIORITÉS D'ACTION

## Parmi ces risques, quels sont ceux sur lesquels une action de votre entreprise est susceptible d'avoir un impact tangible ?

**Objectif** : Identifier parmi la liste initiale de risques, ceux sur lesquels vous disposez d'une influence notable pour les prévenir ou les atténuer.

**A faire** : Demandez-vous si l'implication de l'un de vos dirigeants dans les instances représentatives de votre filière n'est pas un levier permettant d'exercer une influence et d'initier une démarche de mutualisation.

**A ne pas faire** : Exclure un risque de la liste sans avoir envisagé des pistes d'initiatives collectives, telles que l'adhésion à une initiative sectorielle (labels...) ou un dialogue avec certaines de vos parties prenantes (syndicats, concurrents, etc.).

*Classez les principaux risques identifiés selon le degré d'influence dont vous pensez disposer pour y répondre :*

	Degré d'influence	Critères
Risque	TRES FORTE	Très fortes chances d'apporter des résultats tangibles à C/M Terme 1/3 ans
	FORTE	Chances raisonnables d'apporter des résultats tangibles à C/M Terme 1/3 ans
	MOYENNE	Chances modérées d'apporter des résultats tangibles à C/M Terme 1/3 ans
	FAIBLE	Aucun résultat tangible envisageable à C/M Terme

« Si vous êtes en mesure de prévenir ou atténuer un risque de manière tangible, seul ou à plusieurs, ce risque, bien géré peut devenir un atout ! »

# PAR QUOI COMMENCER ? DÉTERMINER SES PRIORITÉS D'ACTION

## Quels sont les enjeux sur lesquels vous êtes le plus attendu par les parties prenantes ?

**Objectif :** Identifier parmi la liste de risques sur lesquels vous estimez avoir une influence significative, ceux sur lesquels votre entreprise est la plus susceptible d'être interrogée et de devoir démontrer sa vigilance.

**A faire :** Réaliser une cartographie des parties prenantes les plus impactées par votre activité et identifier celles qui vous posent le plus de questions ou sont les plus mobilisées dans votre filière.

**A ne pas faire :** Exclure un risque parce que vous n'avez jamais été questionné par une association, sans avoir vérifié l'existence d'éventuelles campagnes d'interpellation d'organisations de la société civile sur le sujet.

*Parmi les enjeux sur lesquels une influence très forte ou forte est identifiée, il convient d'identifier le degré d'attention des parties prenantes :*

Risque	Attentes Parties Prenantes							
	Collaborateurs	Clients	Fournisseurs	Autorités	Communautés locales	Riverains	Associations des consommateurs	ONG

Attente Nulle/Moyenne/Forte/Majeure

*Les résultats de cette série de questionnements vous permettront de retenir 2 à 3 risques principaux sur lesquels construire vos pilotes de vigilance.*

<b>Risques sur lesquels vous n'avez pas ou peu d'influence</b>	Mise en place de mesures élémentaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>Etablir une charte de vigilance dans laquelle vous exposez vos attentes, vos engagements et votre approche de la vigilance</li> <li>Publier la charte et y renvoyer explicitement dans toutes vos relations d'affaires</li> </ul>		
		<b>Périmètre Interne</b>	<b>Chaîne de valeur</b>
<b>Risques sur lesquels vous disposez d'une influence :</b> mise en place de cycles de vigilance dédiés	<b>SANTE-SECURITE</b>	⚠	
	<b>ENVIRONNEMENT</b>	⚠	
	<b>DROITS HUMAINS</b>		⚠

# TRAITER LES ENJEUX PRIORITAIRES RETENUS : ÉLABORER DES CYCLES DE VIGILANCE

02.



Evaluer son niveau de maîtrise des risques



Déterminer des mesures de prévention / atténuation



Mettre en place un système de suivi et de mesure

# TRAITER LES ENJEUX PRIORITAIRES RETENUS : ÉLABORER DES CYCLES DE VIGILANCE

Une fois les enjeux prioritaires identifiés, **c'est le moment des plans d'actions**. Il s'agit de démontrer votre vigilance et convaincre les parties prenantes les plus attentives et concernées.

## 3 étapes pour élaborer mon plan d'action :

- Evaluer mon niveau de maîtrise des risques
- Déterminer des mesures de vigilance appropriées
- Mettre en place un système de suivi et de mesure

## IDENTIFIER :

- Un de vos fournisseurs fait l'objet d'allégations de conditions de travail déplorables de la part d'un syndicat
- Ce fournisseur est incontournable, peu coopératif pour vous apporter des informations et vous n'avez pas d'alternative à court terme

## OBSERVATION :

*Si je romps la relation, cela va-t-il remettre en cause la viabilité économique de l'entreprise ou du projet concerné ? Si la réponse à cette question est oui, le maintien de la relation est légitime*, sous réserve de la mise en place d'une vigilance élémentaire. Il est fortement **recommandé toutefois d'identifier un fournisseur alternatif** afin d'être en mesure d'anticiper une dégradation de la situation.

## TRAITER :

Mesures de vigilance progressives selon votre degré d'ambition

Elémentaire	Avancée	Excellence
Si les faits et leur gravité se vérifient, amorcer une recherche de fournisseurs alternatif		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer expressément dans les termes du contrat ou du bon de commande l'exigence de respect des droits fondamentaux au travail</li> <li>• Obtenir le maximum d'informations sur la situation à travers des recherches documentaires ou échanges avec les syndicats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entrer en contact avec les syndicats à l'origine du signalement</li> <li>• Contacter d'autres donneurs d'ordres pour</li> <li>• partager le diagnostic, voire envisager une action commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une visite sur place avec les syndicats et d'autres donneurs d'ordres pour amener le fournisseur à mettre en place un plan d'action</li> </ul>

# TRAITER LES ENJEUX PRIORITAIRES RETENUS : ÉLABORER DES CYCLES DE VIGILANCE

## Quels sont les enjeux sur lesquels vous êtes le plus attendu par les parties prenantes ?

**Objectif :** Disposer d'une vision précise de ce que vous mettez déjà en place pour prévenir et atténuer les risques afin d'identifier votre niveau de maturité, les points faibles et les meilleures pratiques sur lesquelles capitaliser.

### A faire :

- Analyser les procédures en place, interview des équipes de terrain,
- Dialoguer avec les parties prenantes intéressées (représentants des salariés, des associations, ...)
- Établir des questionnaires d'évaluation simples de vos fournisseurs

**A ne pas faire :** Considérer qu'une certification ISO 14001 suffit à démontrer l'exercice de votre vigilance environnementale.

### Exemple de critères d'évaluation de votre degré de maîtrise :

« Je suis déjà certifié ISO... ça ne suffit pas ? »

Une certification ISO (type ISO 9001 ou 14001) apporte des garanties de conformité d'un service, d'un produit ou d'un processus d'organisation. Toutefois, elles ne couvrent pas tous les enjeux thématiques de vigilance, ni le périmètre de votre chaîne d'approvisionnement

« Mon usine est classée ICPE... est-ce suffisant ? »

Si votre exploitation comporte des sites soumis aux exigences d'une ICPE, cela vous inscrit dans une démarche méthodologique de prévention très précieuse. Le périmètre propre au devoir de vigilance n'est toutefois pas complètement couvert, notamment tous les risques potentiels liés par exemple au transport logistique.

# TRAITER LES ENJEUX PRIORITAIRES RETENUS : ÉLABORER DES CYCLES DE VIGILANCE

## Déterminer des mesures de vigilance appropriées

**Objectif :** C'est le cœur du devoir de vigilance et les mesures doivent démontrer que l'entreprise a mis tous les moyens appropriés pour prévenir, atténuer voire réparer.

	Niveau 1 Faible	Niveau 2 Modérée	Niveau 3 Forte	Niveau 4 Très forte
Risque	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'engagement</li><li>• Pas de politique</li><li>• Pas de gouvernance spécifique</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Politiques formalisées</li><li>• Enjeu évoqué au CODIR</li><li>• Outils déployés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plans d'action établis</li><li>• Responsabilités internes clairement identifiées</li><li>• Ressources adaptées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Implication des parties prenantes</li><li>• Règlement des litiges effectifs</li><li>• Résultats tangibles et durables</li></ul>

### A faire :

- Fixer un objectif raisonnable d'élaboration de 3 pilotes qui couvrent les 3 thématiques de vigilance et parmi ces 3, il est crucial qu'au moins un relève du périmètre de votre chaîne d'approvisionnement.
- Faire état des obstacles et difficultés rencontrés et les partager auprès des parties prenantes pertinentes.
- Fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs, un calendrier d'action et des critères de performances lisibles.

**A ne pas faire :** Se limiter à des engagements purement déclaratifs, sans mesures concrètes et opérationnelles.

Pour vous mettre dans les meilleures conditions afin de convaincre de la pertinence de votre stratégie de vigilance, il est recommandé d'identifier et de s'approcher le plus possible des attentes les plus exigeantes.



# TRAITER LES ENJEUX PRIORITAIRES RETENUS : ÉLABORER DES CYCLES DE VIGILANCE

## Mettre en place un système de mesure et d'alerte

### MESURER

**Objectif :** Vous permettre de mesurer les progrès et de communiquer sur le résultat des actions

#### A faire :

- Les critères de suivi des performances doivent être concrets et mesurables
- les KPI retenus doivent permettre d'en rendre compte de manière claire et lisible
- Sonder régulièrement vos partenaires sur leur perception des mesures en place

#### A ne pas faire :

- Ne pas tirer d'enseignements de la constatation d'inefficacité d'une mesure ou de manquements
- Ignorer les avis exprimés par les parties prenantes

### ALERTE

**Objectif :** Mettre à disposition des collaborateurs et toutes parties prenantes extérieures pertinentes un outil permettant de signaler des risques de dommages sur les enjeux de vigilance.

#### A faire :

- Créer une adresse mail et/ou une ligne téléphonique dédiées
- établir une procédure claire de traitement des alertes (qui est responsable du traitement, dans quels délais, avec quels critères et modalités de dialogue avec la personne à l'origine du signalement, respect des données personnelles)
- Impliquer les salariés dans l'élaboration du système.

#### A ne pas faire :

limiter l'accès au système d'alerte à vos salariés sans permettre, par exemple, à un riverain de site industriel ou un consommateur de faire signalement.

Elémentaire	Avancée	Excellence
Système d'alerte interne ouvert aux salariés, partenaires commerciaux et toute partie prenante externe.	Mise en place d'une procédure de résolution des litiges	Mise en place d'une procédure de résolution des litiges et publication des résultats

# MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

03.



Pourquoi la culture du dialogue avec les parties prenantes est-elle si importante ?



Qui dans mon écosystème partage les mêmes priorités de vigilance ?



Mutualiser quoi et comment ?



# MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

## Mettre en place un système de mesure et d'alerte

**Objectif :** Pour être au plus près des attentes, bien calibrer vos mesures de vigilance et créer un contexte qui permette de les impliquer dans votre démarche de vigilance

### A faire :

- Formel ou informel, l'établissement de bonnes conditions pour un dialogue constructif repose avant tout sur l'identification des bons interlocuteurs :
- Etablir un mapping de vos parties prenantes en fonction de leur importance stratégique pour votre activité et leur degré d'attente et de collaboration
- -Entrer en contact avec une vision la plus précise possible de leurs attentes, une illustration solide de vos mesures et des propositions d'actions communes

### A ne pas faire :

Limiter la démarche à des parties prenantes amies, sans considérer les perceptions des plus offensives



*Un fournisseur qui vient nous présenter un cycle de vigilance robuste sur un risque que nous suivons attentivement sera privilégié.*

*Donneur d'ordre*



# MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

---

## Qui dans mon écosystème partage les mêmes priorités de vigilance ?

**Pourquoi ?** Pour être au plus près des attentes, bien calibrer vos mesures de vigilance et créer un contexte qui permette de les impliquer dans une démarche de vigilance

- Se mettre d'accord sur des priorités d'action
- Mettre en commun des ressources
- Se répartir des responsabilités dans ma filière (fournisseurs, clients, concurrents) ou sur mon territoire

# MOBILISER DES ALLIÉS DE VIGILANCE

## Mutualiser quoi et comment ?

Vous avez des grands donneurs d'ordres en commun ? Opportunité de développer une démarche de vigilance commune avec vos compétiteurs et autres acteurs de votre écosystème

Vous avez des fournisseurs à risques en commun avec vos compétiteurs ? Opportunité de mettre en place une démarche d'évaluation et d'audit commune : exemple filière cosmétique...

La piste des ONG collaboratives : (PDH, Ressources humaines sans frontières...)

“

*Les ONGs ont beaucoup plaidé pour avoir un regard sur la vigilance, il est plus que jamais de leur responsabilité aujourd'hui qu'elle s'impliquent dans les plans d'action, à leur niveau, avec leur expertise et leurs moyens*

”

“

*D'une manière Générale les ONG reprochent au plan vigilance d'être trop évasif, pas assez précis et surtout pas assez exhaustif. C'est une chose de ne pas pouvoir régler tous les risques, s'en est une autre d'oublier certains risques graves, ou certains fournisseurs qui représentent un risque grave*

”



**SERVIR  
L'AVENIR**

